



## Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 3.1, 3.12, catégorie B

**N° de la demande :** 2018-4974  
**Demande :** B.3.1 : Changement au taux d'application  
B.3.12 : Nouveau site  
**Produit :** Fongicide industriel Thor Acticide IPS 20  
**Numéro d'homologation :** 32569  
**Ingrédient actif (i. a.) :** Iodocarb  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3050003

### Objectif de la demande

L'objectif de cette demande était de modifier l'étiquette du fongicide industriel Thor Acticide IPS 20 pour 1. ajouter un certain nombre de nouvelles matières pour la préservation en conserve et sur pellicule sèche, et 2. pour augmenter le taux maximal pour la protection de la pellicule de peinture intérieure sèche.

### Évaluation chimique

Une évaluation chimique n'était pas nécessaire.

### Évaluations de santé

On a évalué l'exposition professionnelle et le risque provenant de l'ajout de l'utilisation comme agent de conservation dans les revêtements, les teintures pour bois, les adhésifs, la dispersion de pigments, les encres, les matériaux de construction, les produits ménagers, de consommation, institutionnels et d'entretien, les fluides pour le travail des métaux en milieu aqueux, la coupe et la lubrification à l'étiquette du fongicide industriel Thor Acticide IPS 20. On ne s'attend pas à avoir des risques préoccupants pour cette utilisation si les travailleurs respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

### Évaluation environnementale

On ne s'attend pas à ce que l'utilisation du fongicide industriel Thor Acticide IPS 20 sur d'autres types de matériaux puisse entraîner un risque supplémentaire pour l'environnement, puisque cette utilisation est semblable aux utilisations homologuées actuellement pour ce produit (taux et méthode d'application). Les préoccupations environnementales ont été atténuées par des déclarations adéquates sur l'étiquette du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Des études en laboratoire ont été fournies démontrant la capacité du fongicide Thor Acticide IPS 20 à protéger un certain nombre d'échantillons de différents matériaux au sein des catégories de matériaux étiquetés (p. ex., des adhésifs, des encres, des matériaux de construction [p. ex., des composés, des produits de calfeutrage], des boues de pigments et des produits industriels et d'entretien). Ces études ont été effectuées sur différents matériaux et ont utilisé un inoculum fongique simulant des possibilités réelles de contamination. Les données ont démontré que le fongicide Thor Acticide IPS 20 est efficace contre la croissance fongique conformément aux conditions d'utilisation représentatives (p. ex., matériaux mouillés et pellicule sèche).

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements fournis en appui aux modifications du produit final. D'après les résultats de l'examen, les modifications sont acceptables aux fins d'homologation.

## Références

<b>PMRA #</b>	<b>Document</b>
2921201	2018, Acticide IPS 20 Value Summary, DACO: 10.1
2921202	2018, Acticide IPS 20 Mode of Action, DACO: 10.2.1
2921203	2018, Acticide IPS 20 Efficacy Laboratory Trials, DACO: 10.2.3.2
2921204	2018, Acticide IPS 20 Non-Safety Adverse Effects, DACO: 10.3.2
2921205	2018, IPS 20 Social and Economic Impact, DACO: 10.4
2921206	2018, Acticide IPS 20 Survey of Alternatives, DACO: 10.5.1
2921207	2018, Acticide IPS 20 Compatibility with Current Management Practices, DACO: 10.5.2
2921208	2018, Acticide IPS 20 Resistance Management Waiver Request, DACO: 10.5.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9